

Être victime de fraude, ça n'arrive pas qu'aux autres ! – I

LE 14 NOVEMBRE 2001, dans le cadre de notre programme de conférences 2001-2002, M. Pierre Bolduc¹, du groupe Enquête et Sécurité KPMG inc., a livré un exposé fort intéressant sur les fraudes et la prévention, en particulier sur les arnaques les plus fréquentes et sur les moyens les plus appropriés pour éviter de se laisser tromper.

La fraude par paiement anticipé

La technique utilisée consiste à obtenir un ou plusieurs paiements (en argent comptant, par chèque ou par carte de crédit) pour des produits ou des services inexistantes ou dont la valeur n'est nullement équivalente au prix payé. Les fraudeurs agissent à distance et utilisent généralement le téléphone et des casiers postaux. Une fois que les personnes fraudées réalisent que l'entreprise n'existe pas, il leur est impossible de retracer les fraudeurs et leur argent est perdu.

Pour se prémunir contre ces techniques, il est fortement conseillé de :

- ne jamais traiter à distance, à moins d'amorcer soi-même la transaction ;
- prendre bien soin de vérifier l'existence de l'entreprise, son siège social, sa notoriété et sa réputation ;
- redoubler de prudence lorsqu'on est invité à signer un contrat d'achat qui prévoit des paiements échelonnés et à donner le numéro d'une carte de crédit.

Des lettres du Nigéria ou d'autres pays étrangers

Plusieurs personnes reçoivent une lettre ou un courriel provenant d'un pays étranger (très souvent le Nigéria) et se voient proposer une participation à une importante et discrète sortie de fonds du pays concerné. Selon les promoteurs de l'offre, cette opération, qui se chiffre à plusieurs millions de dollars, ne peut être effectuée normalement, et ce, pour des raisons d'ordre légal ou politique. D'où la promesse d'une importante commission (quelques millions de dollars) à ceux qui acceptent d'y collaborer.

Pour faciliter ce transfert de fonds, les personnes sollicitées doivent investir une somme « minime », en l'occurrence

quelques dizaines de milliers de dollars, afin d'acquitter certains frais judiciaires, de payer certaines taxes, des pots-de-vin, etc. Les futurs collaborateurs sont alors priés de transmettre des renseignements bancaires pourtant confidentiels.

Cette sortie de fonds étant purement fictive, les personnes qui acquiescent à l'offre et fournissent les renseignements demandés se font littéralement plumer, sans aucune possibilité de revoir un jour la couleur de leur argent.

L'appât est trop gros pour que quiconque morde à ce genre d'hameçon ? Détrompez-vous ! La GRC estime que les Canadiens ont perdu environ 30 millions de dollars dans ce type de fraude, et que de 10 000 à 15 000 lettres de ce genre ont circulé au pays au cours des 10 dernières années.

Pour éviter de tomber dans un tel piège :

- il ne faut **jamais** répondre à ce genre de lettres « urgentes et confidentielles », si convaincantes soient-elles ;
- il faut s'abstenir de fournir quelque renseignement personnel que ce soit (coordonnées, numéro de compte de banque, etc.).

Les personnes qui reçoivent une correspondance de cette nature feraient d'ailleurs œuvre utile en la transmettant sans délai au centre d'appels de la GRC « PhoneBusters » (téléphone sans frais : 1 888 495-8501) ; télécopieur : 1 888 654-9426 ; courriel : info@phonebusters.com).

Vente de titres fictifs à haut rendement

Le stratagème consiste à vendre des titres inexistantes. Pour y parvenir, les fraudeurs font miroiter des rendements nettement supérieurs à ceux du marché, en prétextant que ce type d'investissement est généralement réservé aux investisseurs institutionnels (lettre de crédit, billets ou billets de banque [*bank notes*], etc.) ou aux transactions extraterritoriales (*offshore*).

Dans certains cas, l'argent recueilli auprès des derniers investisseurs sert à verser les premiers paiements d'intérêt aux acheteurs initiaux, et ce, dans le seul et unique but d'« endormir » ces derniers et leurs proches et de les convaincre de réinvestir. Un jour ou l'autre, les victimes réalisent que les vendeurs sont introuvables, que leurs titres n'ont aucune valeur et que leur capital est perdu.

Pour éviter de se faire prendre de cette façon, il est fortement recommandé de :

- ne traiter qu'avec des maisons et des personnes qui détiennent les permis de pratique requis et qui sont agréées par les instances réglementaires, comme la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ), le Bureau des services

1. Avant de se joindre au groupe de juricomptabilité de la firme KPMG, Pierre Bolduc a été au service de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pendant 27 ans. Lorsqu'il a quitté la GRC, il était responsable de la section Renseignements et Analyses criminelles. Pendant 10 ans, il a participé à des enquêtes internationales sur le blanchiment de capitaux. Fort d'une solide expertise en ce domaine, il a formé des enquêteurs du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), de la Sûreté du Québec et de la GRC.

financiers du Québec (BSF), etc. ;

- s'assurer de bien comprendre la nature de l'investissement, en exigeant le prospectus et en faisant les vérifications requises auprès de la CVMQ ;
 - consulter un professionnel.
- En cas de doute, il est **toujours** préférable de s'abstenir.

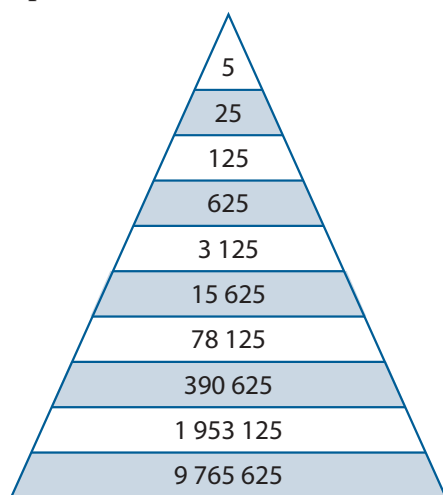
Systèmes pyramidaux

Mis au point en 1900 par un dénommé Charles Ponzi, ce système d'investissement à paliers fait encore trop de victimes, un siècle plus tard !

Similaire aux chaînes de lettres, son principe consiste à recruter des participants qui adhèrent en payant un montant à leurs prédécesseurs dans l'organisation, et qui recrutent à leur tour d'autres participants. Ces derniers rémunéreront eux aussi leurs prédécesseurs dans la pyramide et recruteront à leur tour d'autres participants, etc.

Le principe de croissance exponentielle assure des entrées de fonds rapides et impressionnantes **à ceux qui mettent la pyramide sur pied**. Par contre, le plafonnement inévitable du recrutement finit toujours par détruire le système... et les investissements des participants !

Ce système est **toujours** voué à l'échec car, comme le démontre le diagramme ci-dessous, une pyramide de cinq personnes doit comprendre, au 10^e niveau, **près de 10 millions de participants**.



Dans ce genre de fraude, les conseils de prévention à suivre sont les suivants :

- ne jamais investir dans un système qui nécessite ou bonifie le recrutement d'investisseurs ;
- s'assurer de bien comprendre la nature du produit ;
- se renseigner auprès des autorités réglementaires ou faire effectuer une vérification indépendante.

Le vol d'identité

Dans ce cas-ci, les fraudeurs usurpent l'identité de quelqu'un pour commettre une fraude ou obtenir du crédit. Pour ce faire, ils accumulent les renseignements nécessaires à leur crime (numéro d'assurance sociale, date de naissance, adresse, numéro de compte bancaire, etc.).

Pour y arriver, tous les moyens sont bons : vol de porte-document, sondage postal bidon, fouille des poubelles, vol de courrier dans la boîte aux lettres du destinataire. Dans certains cas, les fraudeurs privilégient une approche directe, comme une fausse vérification téléphonique de la part de « votre banque » ou de « votre compagnie de carte de crédit ». Depuis peu, ils obtiennent également ces renseignements au moyen de courriels fictifs de « votre fournisseur Internet ».

Avec toutes ces informations en mains, un « bienfaiteur » est en mesure de commettre facilement une fraude, d'obtenir aisément du crédit, etc. Ce n'est souvent que plus tard que la victime réalise avec stupeur que de nombreux prêteurs sont à sa recherche... et que son dossier de crédit comporte beaucoup plus de pages qu'elle ne le croyait !

Pour se prémunir contre ce type d'arnaque, il faut :

- détruire ses relevés bancaires, reçus de guichet, comptes de cartes de crédit, préférablement à l'aide d'une déchiqueteuse... ou dans le foyer !
- dans tous les cas de vol ou de perte de documents, aviser sans attendre toutes les sociétés concernées (banques, cartes de crédit, etc.) ;
- rapporter sans délai aux institutions concernées toutes les transactions non autorisées, si minimes soient-elles ;
- vérifier annuellement son dossier de crédit et, s'il y a lieu, le faire corriger.

À suivre...

EN ESPÉRANT QUE CES CONSEILS de prudence vous seront utiles, nous vous invitons à prendre contact avec nous pour en discuter plus longuement, le cas échéant. Nous sommes également très intéressés à connaître vos commentaires ou vos suggestions de sujets à traiter dans cette chronique. N'hésitez donc pas à nous en faire part.

1440, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 1012, Montréal (Québec) H3G 1R8
Téléphone : (514) 868-2081 ou 1 888 542-8597 ; télécopieur : (514) 868-2088

2960, boul. Laurier, bureau 040, Sainte-Foy (Québec) G1V 4S1
Téléphone : (418) 657-5777 ou 1 877 323-5777 ; télécopieur : (418) 657-7418

Courriel : info@fondsfmoq.com

Site Internet : www.fondsfmoq.com

Lignes d'information automatisées : (514) 868-2087 ou 1 800 641-9929

